

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D190228-03

L'an deux mille dix-neuf, le 8 avril, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2019

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Eveline DAVIN (procuration à Lucette NURIT), Hervé HODCENT (procuration à Laurent TERRAIL), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Isabelle VATANT

OBJET : Finances – Adhésion à un groupement de commandes

Vu l'article L5221-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Considérant la nécessité de renouveler les tests psychométriques à destination du RASED,
Considérant que sont concernées les communes de Chabeuil, Montélier, Malissard, Montmeyran et Montvendre,

Considérant que le coût de ces tests représente la somme de 3 375, 54 euros TTC,

Considérant que le coût répercuté à la commune de Montmeyran s'élève à 584 euros,

Considérant que la commune de Chabeuil se propose comme coordonnateur d'un groupement de commandes réunissant les collectivités précitées. Elle se chargera de commander et de payer la totalité des tests. Le remboursement à la commune de Chabeuil, par les autres communes du groupement, sera effectué par l'émission d'un titre de recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes et tous actes afférents.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	17
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 9 avril 2019

Le maire